

L'exploitation agricole familiale dans le sud-ouest de l'Ontario a subi de nombreux revers dernièrement. Depuis quelques années, des centaines d'exploitations ont fait faillite et des centaines de familles ont éprouvé de grandes difficultés. L'un des facteurs à avoir contribué à ces difficultés a été assurément le taux d'intérêt de 14 p. 100 exigé par la Société du crédit agricole. Les conditions climatiques et les températures imprévisibles, sources de sécheresse, de gel et de tempêtes, ont certainement causé des ennuis aux agriculteurs et ajouté au fardeau des producteurs au Canada.

De nombreux propriétaires d'exploitation familiale ont dû délaisser l'agriculture à la recherche d'une deuxième source de revenu pour assurer la survie de leur propriété. Les femmes travaillent dans les magasins et les maris, dans les fabriques de voitures ou d'autres usines pour toucher un second revenu destiné à sauvegarder leur exploitation agricole. Voilà que nous ajoutons à tout cela l'Accord de libre-échange qui fera des ravages dans la collectivité agricole.

Cet accord avantage de manière injuste nos voisins du Sud. Je vais essayer d'expliquer en quoi consiste cet avantage. Mes collègues d'en face ont laissé entendre qu'on avait négligé dans l'Accord de mentionner expressément certains facteurs. Prenons le facteur climat. Des journées interminables, du temps chaud et une longue saison de croissance constituent autant d'avantages concrets pour la collectivité agricole. Nos voisins du Sud ne connaissent pas les soucis que cause le gel à nos agriculteurs, ce qui ajoute à la stabilité de leur production qui, par acre de terre, s'en trouve accrue. À titre d'exemple, dans le sud-ouest de l'Ontario, les agriculteurs ont produit près de 20 tonnes de tomates par acre. Dans certaines régions des États-Unis, la production est de l'ordre de 40 tonnes par acre avec le même investissement. L'Accord ne tient pas compte de cela et, de ce fait, est injuste envers nos agriculteurs. Je crois que nous avons les meilleurs agriculteurs du monde, mais je suis également réaliste. Si les dés sont pipés, nous ne pouvons pas gagner.

La question de la main-d'oeuvre ajoute une autre dimension à l'affaire. Seule une famille américaine sur quatre dispose des services sociaux et médicaux dont 75 p. 100 des Canadiens bénéficient. Quelqu'un doit payer ces services que reçoivent les familles et ce sera l'agriculteur canadien. Cela me semble injuste quand on parle de s'affronter à armes égales.

Au Canada, le salaire minimum est beaucoup plus élevé qu'il ne l'est dans beaucoup d'États américains.

#### *Accord de libre-échange*

Encore une fois, cela désavantage l'agriculteur canadien. Abaissons-nous le salaire minimum au Canada pour être concurrentiels et nous placer sur le même pied que les agriculteurs des États-Unis? Puisque l'Accord de libre-échange est d'abord une affaire de gros sous et puisque ces sous seront certainement contrôlés par le marché, les Américains pourront vendre leurs produits leurs frais sont inférieurs aux nôtres.

Je crois que nous avons trop cédé pour que nos agriculteurs puissent survivre. Le gouvernement canadien a fait preuve de sagesse et d'initiative en se donnant des politiques de protection de l'environnement. Bien des insecticides et des herbicides dont l'utilisation est permise par la loi aux États-Unis sont interdits au Canada. Ils représentent un grand danger pour l'environnement et pour les gens. Les agriculteurs canadiens n'ont pas le droit de les utiliser. Cependant, ils donnent un avantage économique à l'agriculteur américain.

• (0040)

Les produits permis aux États-Unis facilitent la production. Allons-nous baisser nos normes pour être compétitifs? Ou sont-ce les Américains qui vont hausser leurs normes en n'utilisant pas ces pesticides et insecticides? Je doute fort que nous les voyions changer leurs produits.

Nous avons lutté longtemps avec eux au sujet des pluies acides et de la pollution de l'air et de l'eau. Rien ne changera sur le plan de l'environnement. Les Américains continueront d'utiliser leurs produits, et nos agriculteurs se heurteront alors à un autre obstacle, soit des lois environnementales injustes.

Les offices de commercialisation seront guillotins; on leur coupera tous leurs pouvoirs. On a laissé entendre que ces organismes ne seraient pas abolis, mais imaginez un conseil de commercialisation contrôlant les prix et les approvisionnements canadiens pendant que les produits américains non contrôlés sont expédiés vers nos marchés pour concurrencer nos produits. Ce scénario est d'un ridicule achevé.

Un porte-parole de Heinz, grand établissement de transformation des aliments dans ma circonscription, parlait de la réduction des droits sur les tomates et il a clairement indiqué que, si ces droits disparaissaient, la société devrait réagir pour contrebalancer ses pertes et rester compétitive. Si le droit de 10 p. 100 est supprimé, l'agriculteur devra réduire le prix de son produit, le travailleur devra accepter un moindre salaire ou les régimes sociaux devront être réduits.